

## **Rapport présidentiel d'activités pour l'année 2018-2019**

### **1. Considérations générales**

L'économie suisse laisse derrière elle un grand cru 2018 et le PIB devrait avoir progressé de plus de 2%. Il est réjouissant que la reprise se soit enfin manifestée aussi sur le marché du travail. Ainsi, le nombre de chômeurs enregistrés en 2018 a diminué de 25'000 unités, avec une moyenne annuelle de 118'103 personnes. Mais cela ne saurait occulter la discrimination des plus de 50 ans sur le marché du travail ; la diminution du taux de chômage de ce groupe d'âge n'a été que la moitié des autres catégories d'âge. L'introduction de l'obligation d'annoncer les postes vacants l'an dernier devrait pouvoir améliorer la situation. Il sera déterminant d'évaluer les effets de cette information préalable et du renforcement des ORP sur les chômeurs âgés.

La discussion sur un accord-cadre institutionnel avec l'Union européenne a aussi laissé sa marque sur 2018. Bien que le Conseil fédéral ait fixé dans son mandat de négociation pour un accord-cadre institutionnel une ligne rouge pour les mesures d'accompagnement, il a présenté un résultat de négociation les affaiblissant et remettant en question la poursuite de leur propre développement. C'est une promesse qui n'a pas été tenue et qui remet en cause un soutien de cet accord car il affaiblit la protection des salaires et des conditions de travail en Suisse.

Après les modestes augmentations salariales des dernières années, la bonne situation économique de la Suisse permettait d'envisager des augmentations d'au moins 2%. Ces attentes n'ont pas été remplies, les augmentations salariales allant de 0,5 à 1,5%. Ces résultats sont donc insuffisants ! De plus, le renchérissement du coût de la vie se situant à près de 1%, c'est finalement avec pouvoir d'achat négatif que les travailleurs et travailleuses de ce pays devront prendre en compte si l'on tient compte de l'augmentation des primes de l'assurance-maladie.

## 2. Thèmes politiques intéressant la FSR

### 2.1 Nouveau départ pour une AVS stable

Après l'échec devant le peuple de la prévoyance vieillesse 2020, le Conseil fédéral est reparti de l'avant avec un projet pour stabiliser l'AVS jusqu'en 2030. Une considération préalable s'impose : « La prochaine réforme sera plus chère en raison de la pression démographique croissante et de l'arrivée à la retraite des baby-boomers. Le Conseil fédéral prévoit dans son projet les mesures suivantes :

- Age de référence pour les hommes et les femmes : 65 ans
- Mesures de compensation pour les femmes
- Flexibilisation de l'âge de la retraite entre 62 et 70 ans
- Avantages de rentes pour les personnes de plus de 65 ans qui continuent à travailler
- Augmentation de la TVA de 1,7%
- Sécurité des rentes pour les 12 prochaines années

Ce projet a cependant été mis en veilleuse en attendant les résultats de la votation du 19 mai 2019 sur la fiscalité des entreprises et le renforcement de l'AVS. Une AVS que l'on dit en danger depuis de nombreuses années à cause du vieillissement de la population. Mais cette fois c'est du sérieux ! Les rentrées de cotisations ne parviennent plus à couvrir les rentes et l'année dernière, la caisse de compensation de l'AVS a accumulé 2,2 milliards de francs de déficit. Si rien n'est fait, l'AVS enregistrera un déficit de 7 à 8 milliards de francs en 2030. Or, qui dit déficit, dit aussi mesures d'économies, qui se manifesteront à coup sûr par des réductions de prestations et des saignées sur les rentes. Nous avons l'occasion de corriger le tir le 19 mai prochain. En effet, le peuple devra se prononcer sur la Réforme fiscale des entreprises et le renforcement du financement de l'AVS. En se penchant sur la réforme fiscale des entreprises qui, dans un premier temps, avait été refusée par le peuple il y a deux ans, le Parlement a introduit, dans le paquet qui sera soumis au peuple, une compensation sociale en faveur de l'AVS à hauteur de 2 milliards de francs par année, financés à raison de 600 millions par les employeurs, 600 millions par les employés et 800 millions par la Confédération.

Lors de sa séance du 5 mars 2019, la Fédération Suisse des Retraités (FSR) a décidé à l'unanimité de dire oui à la loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Elle approuve cette loi car elle abolit enfin les régimes fiscaux cantonaux injustes privilégiant les sociétés multinationales tout en prévoyant de compenser totalement les pertes fiscales consécutives à la suppression de ces régimes.

## **2.2 Un oui clair au service public audiovisuel**

Les votations fédérales du 4 mars 2018 avaient pour objet principal l'initiative populaire « No Billag », qui a fait couler beaucoup d'encre, comme en témoigne le taux de participation d'environ 54%, largement plus élevé que la moyenne. Ce sont finalement, 71,6 % des votants et tous les cantons qui rejettent l'initiative, ce qui représente un large soutien au service public audiovisuel. La FSR avait plaidé pour le non à cette initiative et avait publié un communiqué de presse qui figure sur le site Web.

## **2.3 Réforme des prestations complémentaires (PC) dans l'AVS**

Dans le rapport d'activité de l'année dernière, j'informais l'assemblée que la révision des prestations complémentaires en discussion au Parlement allait tourner au vinaigre et qu'un référendum était programmé si les deux conseils ne s'entendaient pas sur un compromis acceptable. Suite à la votation finale intervenue lors de la session de mars 2019, c'est avec un sentiment mitigé que la Fédération prend acte des résultats de cette révision. La hausse, attendue depuis 2001, des montants maximaux pour le loyer ainsi que le maintien dans leur caisse de retraite des chômeurs âgés de plus de 58 ans sont les raisons principales d'accepter cette révision, en dépit des réductions qu'elle apporte. Ce sont tout de même 500 millions de francs d'économies qui sont réalisés sur le dos des plus faibles et ce n'est pas à notre honneur. Toutefois et faute de mieux, les associations réunies dans l'Alliance pour des prestations complémentaires dignes de ce nom, ne lancera pas de référendum.

## **2.4 Une attaque en règle sur les rentes en cours du 2<sup>e</sup> pilier**

L'année dernière également je me félicitais du fait que la Cour suprême fédérale et le Tribunal administratif fédéral avait débouté la caisse de pension de PricewaterhouseCoopers qui avait déposé une plainte selon laquelle les rentiers actuels devraient participer aux difficultés de la caisse en leur imposant une baisse de rente. Ce jugement devait faire jurisprudence pour toutes les caisses de pension et nos rentes 2<sup>e</sup> pilier étaient donc garanties à moins que la loi soit modifiée. Une tentative dans ce sens a été tentée par l'initiative parlementaire pour une flexibilisation des rentes LPP déposée par le conseiller national Thomas Weibel, au demeurant, membre du Conseil de fondation de la caisse PwC. Son initiative demande que les rentes en cours dans la partie sur-obligatoire de la prévoyance professionnelle puissent être relevées ou abaissées dans une juste mesure en fonction de la situation financière de la caisse. Cette démarche vise à transférer substantiellement le risque de la capitalisation des caisses de pension vers les assurés, ce qui viole le principe de la solidarité. Elle est contraire au principe de la bonne foi puisque la loi actuelle précise que le

montant des rentes qui a été fixé au début de la retraite est intangible et reste valable à vie. Les organisations de retraités ont immédiatement réagi en s'adressant aux membres de la Commission de la Sécurité Sociale et de la Santé du Conseil national. Cet appel a été entendu puisque la CSSS-N a refusé l'entrée en matière par 10 voix contre 8 et 4 abstentions. Mais je suppose que ce n'est que partie remise et nous devons être vigilants.

## **2.5 La hausse des primes de l'assurance-maladie en constante augmentation**

Comme nous sommes en année électorale, tous les partis ou presque veulent s'attaquer aux coûts de la santé et c'est tant mieux ! Car, les hausses annuelles des primes de l'assurance-maladie absorbent une part toujours plus grande des rentes de vieillesse. La charge moyenne des primes se situe désormais à 14% du budget des ménages. Pour toutes les personnes qui n'ont que l'AVS pour vivre, celles-ci doivent se demander à chaque nouvelle augmentation de primes comment elles vont boucler leur fin de mois. Si elles tombent malades ou deviennent dépendantes de soins, elles sont alors confrontées à des problèmes financiers encore plus grands. Aujourd'hui déjà, 25% de ces patients renoncent à un traitement médical en raison d'un manque d'argent. Si cela continue, c'est vers une médecine à deux vitesses que l'on s'achemine. Pour remédier à cette situation tant l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) que le PDC et le PS ont lancé leur propre initiative. Les associations de retraités les soutiennent car elles partent toutes d'une bonne intention. L'allègement des primes est désormais un objectif à atteindre et toutes les propositions qui vont dans ce sens devront être défendues avec conviction.

## **2.6 Pas d'augmentation de la franchise**

Cela a d'ailleurs été le cas lors de la session de printemps des Chambres fédérales. Le passage de 300 à 500 francs de la franchise minimale de l'assurance maladie obligatoire n'aura pas lieu. Vous avez pu lire dans le mensuel « Génération » que la pression des associations défendant les intérêts des aînés a été déterminante dans cette décision.

## **2.7 Les personnes âgées ne veulent pas être le bouc émissaire**

La hausse des coûts de la santé est souvent présentée comme une conséquence de l'évolution démographique et du vieillissement de la population. Mais on oublie que toujours plus de personnes atteignent un âge élevé en étant en bonne santé. Ce sont les deux dernières années précédant la mort – et cela, tant pour les jeunes que pour les moins jeunes – qui génèrent des coûts importants. Ainsi, faire endosser la responsabilité de la hausse des primes de caisse-maladie à l'âge

des assurés n'est rien d'autre que caricaturer à outrance la réalité et attiser la discrimination vis-à-vis des personnes âgées.

## **2.8 Pas d'économies des cantons sur les réductions de prime**

Le Tribunal fédéral a rappelé à l'ordre les cantons. Pour la Cour, le fait que seule la couche inférieure des moyens revenus bénéficie d'une réduction des primes n'est pas compatible avec le sens et le but de la législation de droit fédéral, et cela même en respectant l'autonomie des cantons. En effet, la LaMal prescrit que « pour les bas et moyens revenus, les cantons réduisent de 80% au moins les primes des enfants et de 50% au moins, celles des jeunes adultes en formation ». Les moyens revenus dans leur ensemble sont donc expressément visés. Ce n'était pas le cas pour le canton de Lucerne et ce n'est pas non plus le cas pour plusieurs autres cantons, dont le Valais et Neuchâtel. Les cantons incriminés sont appelés à revoir leur législation.

## **2.9 Initiative pour l'autodétermination refusée**

C'est avec soulagement que nous avons pris note du résultat de la votation du 25 novembre 2018 concernant l'initiative de l'UDC « Le droit suisse au lieu de juges étrangers » (initiative pour l'autodétermination). Les partisans du oui n'ont réuni que 34 % de la population ce qui signifie que l'UDC s'est retrouvée seule pour défendre ce texte.

# **3. Affaires internes**

## **3.1 Bureau et Comité central**

Au cours de l'année 2018-2019, le bureau du comité central s'est réuni le 5 mars 2019 pour examiner les comptes 2018, le budget 2019 et la préparation de l'AD 2019. Le bureau a donné ses recommandations consolidées au comité central qui siégeait l'après-midi. Compte tenu du résultat positif des comptes 2018 et des prévisions relativement optimistes pour 2019, le bureau n'a pas jugé nécessaire de réviser le budget 2019, même si l'apport des cotisations sera légèrement inférieur aux montants espérés. En examinant d'un peu plus près l'évolution de l'effectif des membres, on constate que l'effectif global de la FSR a baissé de près de mille membres entre 2018 et 2019. Cette tendance touche la majorité des organisations membres. Un appel sera donc lancé à toutes les organisations membres pour renforcer leurs effectifs au cours de l'année 2019-2020. Un point de l'ordre du jour de la présente assemblée des délégués est d'ailleurs consacré à ce thème. Toutes les propositions judicieuses sont donc les bienvenues.

Quant au comité central, il a siégé à trois reprises depuis la dernière AD, les 4 septembre et 4 décembre 2018, ainsi que le 5 mars 2019. Lors de chaque séance, le comité central a été informé de l'évolution des affaires en cours au niveau de la FARES et du CSA. Il a suivi avec attention l'évolution des affaires financières de la fédération. Lors de la séance du 5 mars 2019, le comité central a passé en revue les comptes 2018 et a constaté que ceux-ci correspondaient en grande partie aux sommes portées au budget. En outre, les membres ont entendu l'appel pour le renforcement de la propagande en faveur du recrutement des nouveaux membres. Par conséquent, le comité central a approuvé les comptes 2018 et recommande à l'assemblée d'en faire de même. Il sera également proposé à l'AD d'entériner le budget 2019 tel qu'il est présenté. En outre, les organisations membres sont avisées que la prochaine assemblée des délégués 2020 aura lieu au Tessin et qu'elles doivent prévoir dans leur budget une somme plus importante pour leur frais de délégation. Ce sera aussi le cas dans le budget 2020 de la Fédération.

### **3.2 Affaires interne de la FSR**

Une semaine après l'assemblée des délégués à Morges, lors de laquelle nous avons pris congé officiellement de Marcel Chevalley ancien caissier central, la nouvelle de son décès subit nous parvenait. Le secrétariat a informé immédiatement les membres du comité central. Plusieurs d'entre eux ont assisté à ses obsèques. J'ai fait paraître un avis mortuaire dans « La Région Nord Vaudois » et j'ai fait parvenir un don de 50.- à Brücke- Le Pont. J'ai adressé un message de condoléances à sa famille au nom de la FSR. Pour rendre hommage une dernière fois à Marcel Chevalley, je vous demande d'observer quelques instants de silence.

Je salue également deux membres qui font dorénavant partie d'un groupe de travail de la FARES. Il s'agit de Mme Petra Colombini de la Fédération vaudoise et de Paul Bigger de Syna. Je rappelle que c'est justement dans ces deux fédérations qu'il manque un représentant au sein du comité central.

Lors de l'AD de l'année dernière, nous avons élu Jacques REY de la Fédération valaisanne comme réviseur de comptes. Ce dernier m'a fait savoir qu'il ne souhaitait pas assumer cette tâche. Je prie donc la FVR de désigner un nouveau réviseur en remplacement de Jacques Rey. Il sera élu officiellement lors de l'AD 2019.

Le 12 juillet, j'ai reçu un mail du Prof Paul Vaucher de la HES- So de l'unité Recherche en mobilité qui m'informe de ce qui suit : Un groupe interdisciplinaire composée d'une 15aine d'experts dans le domaine de l'évaluation de l'aptitude de la conduite souhaite améliorer la méthode

d'évaluation actuelle en permettant d'ajouter à l'évaluation neuropsychologique actuelle une évaluation plus écologique sur route. Il nous demande d'impliquer des membres de notre association dès la conceptualisation du projet

Communication de UBA (Unabhängige Beschwerde für das Alter):

L'organisation de Suisse alémanique UBA vient de signer une convention pour une collaboration plus étroite avec Alter Ego de Suisse romande et Pro Senectute du Tessin. Le remplacement de Marcel Chevalley à Alter Ego sera dorénavant assuré par notre vice-présidente Christiane Layaz qui assiste déjà aux assemblées au nom de la FVR.

Les classeurs de comptabilité FSR chez feu Marcel Chevalley des années 2009 à 2013 ont été acheminés à Marco Spinelli. Comme il y aura une place d'archives réservée pour le CSA, la FARES et la FSR auprès de Travail Suisse, nous y rangerons ces classeurs.

En collaboration avec l'Institut de Lutte contre la criminalité économique de la HEG ARC, Pro Senectute a mené une étude représentative nationale sur le thème des abus financiers chez les personnes de 55 ans et plus. Les résultats de cette étude ont été présentés à Neuchâtel le 22 novembre 2018, avec une attention particulière sur la Suisse romande. Christiane Layaz a représenté le CSA et la FSR.

Le 2 novembre 2018, a eu lieu un workshop organisé par l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel sur le thème Grands-parents d'ici et d'ailleurs. Quelles contribution quelles reconnaissances ? Ce thème touchait de près les problèmes de migrations et d'intégration des personnes âgées. Charlotte Deslarzes a participé à la table ronde. Suite à ce colloque, l'Institut a décidé de lancer un projet de recherche intitulé « La grand-parentalité à l'épreuve du divorce et de l'éloignement ». Ce projet doit être soumis à la Fondation Leenaards dans le cadre de l'appel à projet 2019 « Qualité de vie de 65+ ». Pour obtenir des fonds, l'Institut avait besoin d'associations qui le parrainent. La FSR a donné suite à cette demande.

La Fédération Suisse des Retraités a été invitée à participer au congrès de l'USS les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre. J'y ai participé. Comme vous l'avez appris par la presse, c'est Pierre-Yves Maillard qui a été élu président de l'USS, par 115 voix, en remplacement de Paul Rechsteiner démissionnaire, et cela, malgré une candidature féminine de Mme Gysi qui a tout de même réuni 82 voix. Le congrès a décidé de soutenir l'initiative du PS pour une limitation des primes d'assurance maladie à 10% du revenu des familles. Cette initiative a été lancée ce printemps. Le congrès a décidé également de lancer une initiative populaire

fédérale pour une augmentation des rentes AVS sous forme d'une 13<sup>e</sup> rente. Il a accepté en outre pour examen de relancer l'idée d'une caisse-maladie unique.

Le MCR a désigné une nouvelle représentante de son organisation au sein du comité central de la FSR, en remplacement de Mme Rose Donnet. Il s'agit de Madame Lise-Marie Ischi d'Echichens.

En date du 9 novembre 2018, j'ai reçu le mail suivant de la part de Corina Franchi et Maria Luisa Delcò : « Notre délégation tessinoise dans la FSR a décidé de quitter le comité central à la fin de cette année 2018 ». Le secrétariat a répondu le 14 novembre. Lors de la séance du comité central du 4 décembre 2018, le président a tenu à leur rendre hommage en ces termes :

« Je tiens aussi à remercier Corina et Maria-Luisa pour l'immense travail qu'elles ont fourni au sein du comité central et au sein du Conseil tessinois des aînés. Nous avons pu en mesurer l'étendue lors de chaque séance du comité ou d'assemblée des délégués et, personnellement, j'ai pu m'en rendre compte sur place, lors d'une assemblée des délégués à Bellinzona. Le Conseil tessinois des aînés est vraiment le porte-parole des rentiers du Tessin et j'espère que cela en sera toujours de même dans le futur. Maria-Luisa en qualité de présidente et Corina en tant que membre animent cette fédération avec sérieux et compétences. Elles ont grandement contribué à apporter la voix de la Suisse italienne à l'ensemble de la Fédération ainsi qu'à la FARES et au CSA. J'ai apprécié cette franche collaboration et cette bonne humeur qui ont marqué chacun de nos contacts. En mon nom personnel et celui de la Fédération tout entière, je vous adresse mes plus chaleureux remerciements ». Une petite attention leur a été remise à cette occasion.

Cette démission a été transmise aussi à l'organisation GenerationePiu. J'ai donc pris contact avec le secrétaire responsable Marco Treichler et nous sommes tombés d'accord sur la représentation suivante :

Comme délégué à la FSR, FARES et CSA : Lindo Deambrosi

Comme délégué à la FSR et à la FARES : Alberto Bordoli

Nous avons encore pris congé officiellement de Juliane Bérard qui a représenté la Fédération valaisanne des retraités au comité central durant de nombreuses années. Elle a assumé en outre le poste de secrétaire de la FVsR et œuvré au sein de la rédaction du Bulletin d'information le Trait d'union. Lors de la dernière assemblée générale de la FVsR, elle a été élue membre d'honneur. Avec elle aussi ce fut un plaisir de collaborer étroitement. Dotée d'un esprit vif et s'intéressant à tous les problèmes brûlants de l'activité du moment, elle savait en tirer l'essentiel et rendre intéressante l'information aux membres de son canton. A toi aussi, chère Juliane, vont nos plus profonds remerciements. Une petite attention lui a également été remise. Son remplacement au sein du comité



central a déjà été décidé par la Fédération valaisanne et sera assuré par Mme Béatrice Albasini.

Le bulletin de la FSR a été tiré à 4850 exemplaires pour un prix de 1770 francs. La diversité et la qualité des articles est bonne.

### **3.2 Assemblée des délégués de la FSR**

L'assemblée des délégués ordinaire de la FSR a eu lieu le 13 juin 2018 au Casino de Morges. Nos collègues de la Fédération vaudoise ont su, une nouvelle fois, relever le défi dans un endroit idyllique. Une salle des débats spacieuse, des débats animés et un comité d'organisation au service des membres présents ont grandement favorisé la réussite de cette manifestation. Nous leur adressons toute notre reconnaissance. Sur le plan du contenu, les délégués ont apprécié la nouvelle présentation du rapport d'activité. Ils ont réélu le président central pour une période de 3 ans. Ils ont entendu un exposé de l'orateur principal, M. Michel Oris, professeur à l'Université de Genève, sur le thème « L'extraordinaire diversité des manières de vieillir : les origines des inégalités ». Lors de la critique de cette assemblée au mois de septembre, le comité central a relevé la modestie des coûts qui nous ont été facturés. Bravo à l'équipe de l'organisation et en particulier à la présidente de la Fédération vaudoise, Mme Christiane Layaz-Rochat.

## **4. Activité de la FARES et du CSA**

### **4.1. Activité de la FARES**

Lors de l'AD du 9 novembre 2018, la FARES a élu Mme Bea Heim pour me remplacer à la coprésidence du CSA. Ce n'est un secret pour personne que Mme Heim assume déjà la coprésidence de la FARES. C'est donc une complémentarité bienvenue pour les deux parties. Comme Bea Heim est encore conseillère nationale jusqu'au mois d'octobre 2019, elle ne pourra pas assister à toutes les séances du CSA. Le comité a donné son accord pour une occupation du poste par intérim. Bea Heim est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2019, assistée s'il le faut par Inge Schädler. Dans les séances où la parité ne serait pas garantie, le groupe FARES a désigné Lindo Deambrosi, comme premier remplaçant et Jacques Morel comme 2<sup>e</sup> remplaçant au comité.

Dimanche, 14 octobre, Walter P. Suter a été victime d'un AVC. C'est Inge Schädler qui a été désignée en qualité de chef de fraction par intérim de la FARES au CSA.

Lindo Deambrosi a été élu vice-président de la FARES lors de l'assemblée des délégués du 12 avril 2019. Il fait donc partie dorénavant du comité directeur de la FARES.

Le rapport d'activité 2018 de la FARES renseigne en détail sur l'engagement de la Fédération faîtière en faveur des personnes âgées.

Le comité directeur de la FARES a décidé de soutenir l'initiative du PS intitulée « Initiative d'allègement des primes ». Celle-ci part du principe qu'aucun ménage de Suisse ne doit consacrer plus de 10% de son revenu disponible aux primes d'assurance-maladie.

Tant la FARES que le CSA recommandent de voter oui à la loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA).

Une initiative pour lutter contre les discriminations dues à l'âge est en préparation. Elle est soutenue par les grandes organisations de retraités du pays.

La base légale pour la surveillance des assurés a été acceptée par le peuple, contre l'avis du CSA et de la FARES. Avec cette loi, le Parlement souhaite donner à toutes les assurances sociales – y compris aux assurances maladie – la possibilité de surveiller leurs assurés.

## **4.2. Activité du CSA**

A la fin de l'année 2018, j'ai atteint aussi bien la limite de fonction statutaire de six ans en tant que coprésident du CSA que celle de délégué au CSA de douze ans. Il est donc temps pour moi de remettre mes fonctions tout en rédigeant mon dernier rapport annuel. Ce n'est pas un devoir, mais un véritable plaisir de pouvoir vous soumettre un rapport qui démontre la densité et la qualité du travail accompli durant l'année écoulée par les responsables et les membres des groupes de travail du CSA.

Plusieurs séances d'information et de négociations avec l'OFAS ont été nécessaires pour aboutir à la signature du contrat de subvention, le 22 octobre 2018. Ce dernier prévoit une subvention pour les quatre prochaines années d'un montant total de Fr. 1'200'000 francs. C'est donc une subvention non-réduite qui nous a été accordée et qui assure au CSA et à ses deux faîtières un avenir financier stable. De plus, un crédit de Fr. 30'000 nous est accordé en plus pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie, à laquelle doit s'attaquer le CSA en 2019, ainsi que pour la modernisation du site Internet. Suite à la signature de ce contrat, le CSA a dû élaborer un sous-contrat de subvention entre l'ASA d'une part, et la FARES de l'autre, qui ont, tous deux, été signés le 19 décembre 2018.

Avec les signatures de ces deux sous-contrats, c'est l'aboutissement d'un long processus qui a réclamé un énorme travail de recherches, de rédaction et de négociations. Que toutes celles et tous ceux qui y ont contribué en soient chaleureusement remerciés.

La séance de controlling a eu lieu le 21 octobre 2018. L'OFAS souligne dans son rapport que les documents exigés dans le contrat de prestation 2015-2018 lui ont été remis à sa satisfaction et les approuve par conséquent par ce rapport. Lors de cette séance, il s'agissait aussi de passer en revue les activités réalisées par le CSA pendant la période du 1.1.2017 au 30.9.2018, de parcourir les aspects financiers et d'échanger à propos des défis que le CSA devra relever ces prochains mois, notamment dans la mise en œuvre du nouveau contrat de subvention 2019-2022. L'OFAS s'est notamment réjoui de l'augmentation de la visibilité du CSA, et que ce dernier soit de plus en plus consulté, par les autorités publiques mais aussi par les journalistes.

Suite au changement de système informatique de Pro Senectute auquel était lié le CSA, il a fallu se mettre à la recherche d'un nouveau prestataire de service. Après plusieurs séances d'évaluation et de négociations avec différents fournisseurs, le choix s'est porté sur l'entreprise de service switchplus. Le contrat y relatif a été signé le 23 novembre 2018.

Le CSA a rompu le contrat que le liait à Pro Senectute Berne pour les locaux qui étaient mis à sa disposition dans son siège à Ittigen. Le secrétariat du CSA est désormais transféré au siège de Travail Suisse, Hopfenweg 21, à Berne. Le contrat y relatif liant les deux parties a été signé au mois de novembre 2018. A noter encore que, par ce contrat, le prix de location des locaux est réduit de moitié.

Le mandat de consultante externe pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie du CSA a été confié à Mme Christine Gohl, ancienne conseillère nationale.

Le thème du prochain congrès du CSA aura pour titre « Vieillesse et pauvreté ». Il aura lieu le 5 novembre 2019.

Le 13 août 2018, le Tribunal fédéral a pris une importante décision concernant le financement des soins. Les cantons doivent dorénavant prendre en charge complètement les Restkosten (coûts résiduels) Cette décision va entièrement dans le sens de la revendication de la Communauté d'intérêts dans laquelle le CSA est partie prenante.

Le 27 août 2018, nous avons reçu une demande de l'OFAS qui prévoit de mener une étude sur la synchronisation de l'aide à la vieillesse dans les cantons. Un

groupe d'accompagnement sera créé à cet effet pour mener à bien cette étude. L'OFAS demande au CSA de participer à ce groupe.

L'AD du CSA a pris connaissance du Rapport répondant au mandat que le CSA a confié au Laboratoire d'ingénierie du développement de Ponte Capriasca avec pour objectif global de connaître la condition de vie des personnes âgées dans deux régions considérées comme périphériques, le Val Onsernone et la Vallée de Muggio et d'évaluer l'éventuel rôle des technologies numériques.

Le 7 novembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de laisser le taux d'intérêt minimal dans la LPP à 1 % pour l'année en cours.

## **5. Conclusion**

Afin de garder son dynamisme et sa représentativité, la Fédération doit renforcer ses effectifs. Notre crédibilité pour défendre les intérêts des retraités dépend aussi du nombre de membres que nous représentons. Comme évoqué dans le présent rapport, le comité central a constaté une certaine stagnation dans l'évolution du nombre de ses membres. Bien que le nombre potentiel d'adhérents augmente chaque année, le recrutement des nouveaux membres est de plus en plus ardu. Arrivées à la retraite, les personnes déclarent souvent se sentir trop jeunes pour adhérer à une association de retraités. Puis, à partir de 70 ans, elles s'estiment trop âgées pour participer activement au développement et au renforcement des organisations en place.

Durant les treize années que j'ai passés dans les organes dirigeants des organisations nationales des retraités, j'ai pu constater que ce ne sont pas les problèmes à résoudre qui manquent, ce sont surtout les bonnes volontés et l'envie d'être actif pour une cause. Notre devoir est de nous opposer politiquement à l'âgisme dans le domaine des soins, de la sécurité sociale, de la mobilité, de l'habitat et du fossé informatique qui se creuse inexorablement. Ensemble nous devons nous affirmer et remettre au goût du jour cette solidarité intergénérationnelle qui reste la pierre angulaire de notre système social. Nous devons en prendre soin ! Je compte sur vous !

